



SEIGNANX ET ADOUR

MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT d'OBJECTIFS

ZONE HUMIDE DU METRO FR7200725

BILAN DE L'ANIMATION 2014-2015



Mai 2015



SOMMAIRE

1 PREAMBULE.....	3
2 PRESIDENCE DU COPIL.....	3
3 DESIGNATION DE L'EXPERT TECHNIQUE.....	3
4 GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES.....	4
4.1 -Appropriation du DOCOB.....	4
4.2 -Animation des contrats Natura 2000.....	5
4.3 -Charte.....	5
4.4 -Actions hors contrat.....	5
5 AMELIORATION DES CONNAISSANCES.....	8
5.1 -Appropriation du DOCOB.....	8
5.2 -Cistude d'Europe.....	8
6 EVALUATION D'INCIDENCES.....	9
7 SUIVI DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE.	9
7.1 -Participation au réseau local Natura 2000.....	9
7.2 -SIVU de l'Aygas.....	9
8 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION.....	9
8.1 -Site web.....	9
8.2 -Rédaction d'un guide.....	10
8.3 -Sensibilisation.....	11
8.4 -Exposition mobile.....	11
9 BILAN FINANCIER.....	11

1 PREAMBULE

Le DOCUMENT d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro a été validé lors du Comité de pilotage du 27 juin 2013.

Suite à cette validation, par délibération en date du 18/12/2013, la Ville de Tarnos s'est portée candidate pour porter l'animation du site et mettre en œuvre le DOCOB.

Lors de la réunion plénière du 23 janvier 2014, sous la conduite de la DDTM des Landes, la commune de Tarnos a été désignée par le comité de pilotage comme structure porteuse de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs pour la période 2014-2016.

La première année d'animation a donc démarré le 13 mars 2014 pour se terminer le 30 avril 2015.

Il est important de souligner que cette première année d'animation a été marquée par des niveaux d'eau particulièrement hauts sur le site, rendant la zone humide difficilement accessible sur la majeure partie de l'année.

Le présent rapport fait état du bilan des actions menées durant la première année d'animation du site de la Zone humide du Metro. Il a été rédigé en mai 2015, en fin de cette première période d'animation.

Ce bilan sera prochainement disponible sur le site internet de la Ville de Tarnos : www.ville-tarnos.fr dans l'onglet "Patrimoine environnemental".

2 PRESIDENCE DU COPIL

Cette première année d'animation a été marquée par le changement de la présidence du comité de pilotage suite aux élections municipales de mars 2014.

Par délibération en date du 17/12/2014, M. Bernard LAPEBIE, adjoint au maire en charge de l'Environnement, de la Transition écologique et de l'Agriculture, a été désigné comme nouveau Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro. Il succède à M. Alain PERRET, Président du COPIL depuis le début de la démarche.

3 DESIGNATION DE L'EXPERT TECHNIQUE

Pour cette première période d'animation (2014-2016), afin de satisfaire à des critères de compétences scientifiques (écologie), techniques (gestion des milieux naturels) et administratives (montage des dossiers complexes, suivis,...), la Ville de Tarnos a fait le choix de faire appel à un expert technique naturaliste chargé de l'assister dans sa mission d'animation et de travailler en binôme avec le service Environnement communal.

Le rôle de cet expert technique est d'assurer la partie technique de l'animation :

- ✓ Diagnostics écologiques
- ✓ Assistance pour le montage des contrats Natura 2000
- ✓ Suivis et mise à jour cartographiques

Aussi, la première année d'animation a été dédiée à la désignation de cet expert technique. Un cahier des charges a été rédigé conformément au cahier des charges type régional publié par la DREAL Aquitaine en octobre 2011 et une consultation a été lancée du 28 octobre au 20 novembre 2014.

Trois candidats ont postulé :

- ✓ l'Office National des Forêts
- ✓ le CPIE Seignanx Adour
- ✓ B2e Lapassade

Le règlement de la consultation prévoyait les critères de sélection et de jugement des offres suivants :

- ✓ Valeur technique : 60 % de la note
- ✓ Prix de la prestation : 40 % de la note

Analyse des offres :

Candidats	Valeur technique		Prix		Total
	Commentaires	Note pondérée	Montant	Note pondérée	
ONF	Expérience justifiée + Élaboration du DOCOB (connaissance du site) + Méthodologie précisément décrite + Mutualisation des actions avec autres sites	510	40 500 €HT	146	656
ONF (Variante)		510	20 575 €HT	289	799
CPIE Seignanx Adour	Expérience justifiée + Méthodologie précisément décrite + Orientations intéressantes pour organisation du travail + Accent sur la communication et sensibilisation grand public	420	14 880 €HT	400	820
B2e Lapassade	Expérience non justifiée dans l'animation de sites Natura 2000	300	18 750 €HT	317	617

Les offres de l'ONF et du CPIE Seignanx Adour sont techniquement intéressantes, mais l'offre du CPIE reste économiquement la plus avantageuse.

Aussi, à l'issue de l'analyse des offres, le CPIE Seignanx Adour a été retenu par notification en date du 7 janvier 2015.

L'animation et la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro est portée en collaboration par la Ville de Tarnos et le CPIE Seignanx Adour.

4 GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

4.1 - Appropriation du DOCOB

L'équipe animatrice du site (Pascale Bartheu du service Environnement Tarnos et le CPIE), n'ayant pas participé à l'élaboration du DOCOB de la Zone humide du Metro, une grande partie de la première année d'animation a été dédiée à l'appropriation des données du DOCOB.

Ce temps d'appropriation a été nécessaire pour s'impliquer pleinement dans la démarche et s'imprégner du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB :

- ✓ Transferts des documents du DOCOB au CPIE Seignanx Adour
- ✓ Lecture et analyse des documents

- ✓ Visites de terrain sur site
- ✓ Analyse des diverses mesures du DOCOB
- ✓ Identification des actions prioritaires
- ✓ Analyse des documents cartographiques.

Dans le cadre de l'analyse des documents cartographiques (SIG), le service Environnement de la Ville a bénéficié d'une formation sur le logiciel SIG QGIS, dispensée par le CPIE dans son rôle d'assistant technique. Cette formation était nécessaire pour pouvoir consulter, gérer et faire évoluer les cartographies relatives au site, disponibles dans le DOCOB.

4.2 - Animation des contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est un outil contractuel qui permet la mise en œuvre des mesures de gestion du DOCOB. Il s'adresse à tous les propriétaires du site.

Aucun contrat Natura 2000 n'a été présenté à l'instruction courant cette période d'animation 2014-2015.

4.3 - Charte

Le charte Natura 2000 est également un outil qui permet la mise en œuvre des mesures de gestion du DOCOB, destiné aux propriétaires et usagers du site. En signant la charte Natura 2000 du site, chaque propriétaire ou usager s'engage en faveur de cette démarche.

La charte Natura 2000 de la Zone humide du Metro a été rédigée et validée dans le cadre du DOCOB.

L'équipe animatrice du site (Pascale Bartheu du service Environnement Tarnos et le CPIE), n'ayant pas participé à l'élaboration de cette charte, un travail d'appropriation et d'analyse de ce document a été nécessaire au cours de cette première année.

Avant de contacter les propriétaires/usagers du site afin de leur proposer de signer la charte, un travail pour leur sensibilisation a été mené : élaboration d'une brochure à destination des propriétaires et usagers du site pour information sur la démarche de signature de la charte :

- ✓ Qui peut signer la charte Natura 2000 ?
- ✓ Quelle est la durée d'adhésion ?
- ✓ Quelles contraintes supplémentaires ?
- ✓ Quelles sont les conditions d'éligibilité pour les propriétaires et ayants droits ?
- ✓ Quelles sont les conditions d'éligibilité pour les usagers ?
- ✓ Quels sont les avantages ?

Cette brochure informe également sur la démarche des contrats Natura 2000.

Cette brochure sera prochainement mise en ligne sur le site internet de la Ville de Tarnos (onglet "Patrimoine environnemental") et sera envoyée par courrier à l'ensemble des propriétaires et usagers du site.

4.4 - Actions hors contrat

Durant cette première année d'animation, des actions hors contrat ont été menées sur le site de la Zone humide du Metro. Ces actions hors contrats ont concerné la lutte contre la jussie, définie comme action de priorité 1 dans le DOCOB de la Zone humide du Metro.

Étang des Pistes

L'étang des Pistes fait l'objet de campagnes d'arrachage de la jussie depuis 2008.

Sur cette première année d'animation, ces campagnes d'arrachage ont été poursuivies dans le but de maintenir la pression sur cette plante envahissante et de conforter les résultats positifs obtenus ces dernières années.

Ces travaux ont été menés par campagnes d'arrachage successives, étalées entre mai et octobre 2014. Ils ont été réalisés par l'entreprise FOUGERE dans le cadre d'un marché passé avec la Ville de Tarnos.

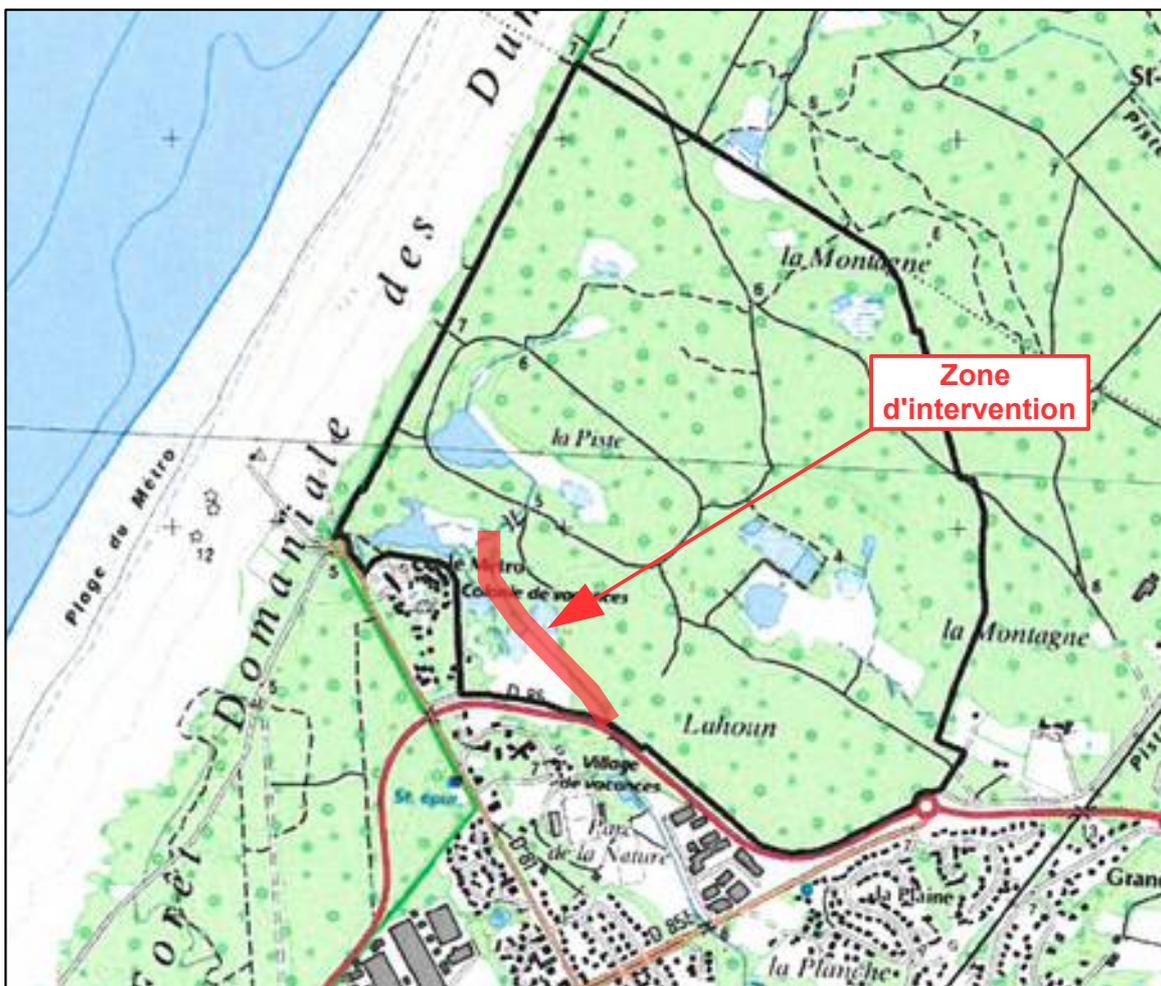
Nombre de jours d'intervention sur l'Etang des Pistes : 14 jours

Coût de l'Opération : 19 600 €HT, financés par la Ville de Tarnos, aidée du Conseil Général des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (subventions).



Canal de l'Aygas

En octobre 2014, une campagne d'arrachage de la jussie a également été menée sur le canal de l'Aygas, tronçon à hauteur des étangs de la Baleye, en aval de la RD85.



Deux objectifs à la réalisation de cette campagne :

- ✓ Répondre aux mesures de gestion du DOCOB qui définit le canal de l'Aygas comme la première zone d'intervention pour les travaux d'arrachage de la jussie ;
- ✓ Sur le tronçon considéré, la jussie a complètement envahi le lit mineur du ruisseau et constitue un frein hydraulique à l'écoulement des eaux. Le but de l'opération est donc d'enlever ce "bouchon hydraulique" afin de réduire le risque d'inondation de la zone urbaine en amont.

Ces travaux ont fait l'objet d'une autorisation de l'Office National des Forêts, propriétaire des parcelles contiguës au canal sur le tronçon considéré.

Ces travaux ont été menés en collaboration par :

- ✓ les agents de la Ville de Tarnos : ouverture de l'accès au tronçon concerné, arrachage mécanique avec une pelle pour, dans un premier temps, enlever le plus gros de la masse (racines très denses), évacuation de la jussie ;
- ✓ l'entreprise FOUGERE qui intervenait dans un second temps pour affiner le travail avec un arrachage manuel (raclage du fond du canal, arrachage minutieux sur les berges).

Nombre de jours d'intervention sur le canal de l'Aygas : 5 jours

Coût de l'Opération : 8 000 €HT, financés par la Ville de Tarnos et par le SIVU de l'Aygas, syndicat en charge de la gestion et de l'entretien de l'Aygas.



Résultats de la campagne d'arrachage :



Avant



Après



Avant



Après

5 AMELIORATION DES CONNAISSANCES

5.1 - Appropriation du DOCOB

Sur cette première année d'animation, l'équipe animatrice ne s'est pas attachée à améliorer les connaissances du site mais s'est focalisée sur l'appropriation des données du DOCOB afin de s'imprégner du travail réalisé et de s'investir dans la mise en œuvre des actions définies.

Cf. Paragraphe 4.1.

5.2 - Cistude d'Europe

La Cistude est l'une des deux espèces de tortue aquatique indigène en France. Protégée à l'échelle européenne et nationale, la Cistude est en forte régression dans toute son aire de répartition. La disparition et la dégradation des zones humides, qui constituent son biotope, est la cause principale de ce constat. La région Aquitaine regroupe des effectifs importants de Cistude. Sa responsabilité dans la conservation de l'espèce s'avère donc très importante.

D'après les données fournies par le DOCOB, sur le site de la Zone humide du Metro, l'espèce a été observée en 2012, par les équipes en charge de l'arrachage de la jussie sur l'étang des Pistes. Différents témoignages (avec preuves photographiques à l'appui) ont permis d'attester de sa présence sur le site. Cependant, faute d'une étude spécifique menée pour cette espèce, nous ne disposons d'aucune information précise sur l'effectif de la population et l'utilisation du site comme domaine vital. Aussi, l'espèce a été prise en considération lors de l'élaboration des actions menées sur le site et des compléments d'étude devront être réalisés durant la phase d'animation du DOCOB.

Afin d'améliorer les connaissances de la Cistude sur le site, des prospections herpétologiques pour la détection de l'espèce ont été menées : observations, identification et recensement des sites de chauffe sur lesquels l'espèce serait susceptible d'être présente.

Ce travail est actuellement poursuivi dans le cadre d'un stage sur la période de mai – juin 2015.

6 EVALUATION D'INCIDENCES

Dans le cadre de la mission d'animation « d'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences » et de « veille sur les projets émergeant sur le site Natura 2000 », les structures animatrices sont amenées à suivre l'évolution, en collaboration avec les services de l'État, de projets et travaux. Ces projets pourraient avoir une incidence sur l'état de conservation du site et des habitats et espèces ayant justifiés sa désignation.

Aucun projet pouvant avoir une incidence sur le site de la Zone humide du Metro n'a été initié ou étudié au cours de la période d'animation 2014-2015.

7 SUIVI DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE

7.1 - Participation au réseau local Natura 2000

Participation au COPIL du site Natura 2000 des Dunes modernes du littoral landais le 26 novembre 2014 à Lit-et-Mixe.

Participation au COPIL du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour le 9 décembre 2014 à Pey.

7.2 - SIVU de l'Aygas

Participation aux réunions du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Aygas, syndicat en charge de la gestion et de l'entretien de l'Aygas : le 19/03/2014, le 03/06/2014, le 24/06/2014, le 17/12/2014 et le 28/01/2015.

La zone humide du Metro occupe la partie aval du bassin versant de l'Aygas et constitue l'exutoire du cours d'eau par infiltration sur la zone. A ce titre, il est important que la structure animatrice participe aux réunions menées par le syndicat dans le but d'établir, si possible, des mesures de gestion communes.

Le SIVU de l'Aygas initie actuellement la mise en œuvre d'une stratégie globale de gestion à l'échelle du bassin versant de l'Aygas, avec l'élaboration d'un plan pluriannuel de gestion. La structure animatrice du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro est associée à cette démarche.

8 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

8.1 - Site web

Les documents relatifs au site Natura 2000 de la zone humide du Metro sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Ville de Tarnos : www.ville-tarnos.fr dans l'onglet "Patrimoine Environnemental". Sont actuellement en ligne : les documents du DOCOB, l'atlas cartographique, le résumé non technique, la charte, les compte-rendus des COPIL et des groupes de travail.

Sera prochainement mis en ligne le bilan de la première année d'animation (2014-2015).

8.2 - Rédaction d'un guide

Au cours de cette première année d'animation, l'équipe animatrice a travaillé à l'élaboration d'un guide dédié à l'information et à la sensibilisation des propriétaires et usagers du site sur la démarche de signature de la charte ou de contrats Natura 2000.

Cette brochure de communication sera envoyée à l'ensemble des propriétaires et usagers du site, au préalable de la démarche de prise de contact pour présentation de la charte qui sera mise en œuvre prochainement.



Ce guide, format A4, de 4 pages, reprend les informations suivantes :

- ✓ Présentation synthétique du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro.
- ✓ Quel est l'objectif de Natura 2000 ?
- ✓ Quels sont les effets de Natura 2000 sur les activités actuelles du territoire ?
- ✓ Quels sont les effets de Natura 2000 sur les nouveaux projets et manifestations ?
- ✓ Comment puis-je valoriser mon activité et mon engagement environnemental sur le site du Metro ?
- ✓ Puis-je bénéficier d'aides Natura 2000 ?
- ✓ Suis-je obligé d'adhérer à la démarche Natura 2000 ?
- ✓ Qui peut signer la charte Natura 2000 ?
- ✓ Quelle est la durée d'adhésion ?
- ✓ Quelles contraintes supplémentaires ?
- ✓ Quelles sont les conditions d'éligibilité pour les propriétaires et ayants droit ?
- ✓ Quelles sont les conditions d'éligibilité pour les usagers ?
- ✓ Quels sont les avantages ?
- ✓ Qu peut signer un contrat Natura 2000 ?
- ✓ Qui peut me proposer un contrat Natura 2000 ?
- ✓ Quelles sont les obligations liées au contrat ?
- ✓ Quelle est la durée d'engagement ?
- ✓ Je souhaite signer un contrat Natura 2000, comment faire ?
- ✓ Par qui peuvent être réalisés les travaux prévus dans le contrat ?

Ce guide sera prochainement mis en ligne sur le site internet de la Ville de Tarnos (Onglet "Patrimoine environnemental") pour consultation et téléchargement.

8.3 - Sensibilisation

Une information et une sensibilisation du grand public sur le site Natura 2000 de la zone humide du Metro a été réalisée à l'occasion d'une randonnée pédestre organisée par une association sur la bande littorale tarnosienne. Intervention en décembre 2015. Nombre de participants : une centaine de randonneurs.

D'autre part, une intervention a été menée auprès de lycéens sur les enjeux du site de la Zone humide du Metro le 10 avril 2015. Nombre de participants : une vingtaine de lycéens.

8.4 - Exposition mobile

Afin de mettre à disposition des supports d'information sur le site Natura 2000 de la Zone humide du Metro pour différentes journées organisées sur le territoire, l'équipe animatrice a initié une démarche pour la création d'une exposition mobile avec panneaux déroulants qui pourraient être mis à disposition des différents acteurs du territoire.

Ces panneaux pourraient présenter les informations suivantes :

- ✓ Natura 2000, le réseau européen,
- ✓ le site de la Zone humide du Metro,
- ✓ les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site,
- ✓ les activités socio-économiques,
- ✓ les actions proposées.

Ce travail sera poursuivi dans le cadre de la deuxième année d'animation.

9 BILAN FINANCIER

La Ville de Tarnos a été désignée par le Préfet des Landes comme structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 de la Zone humide du Metro pour la période 2014-2016. La convention prévoit 3 années d'animation, une ferme 2014 et deux optionnelles, 2015 et 2016.

Pour cette première période d'animation de 3 ans, la Ville de Tarnos a fait appel à un expert technique naturaliste pour assistance dans la mise en œuvre du DOCOB.

Phase d'animation	Jours prévus	Budget prévu	Jours effectués et payés
Préparation à la mise en œuvre du DOCOB	30	6 490 €	25
Mise en œuvre des mesures de gestion	64	13 869 €	15
Communication autour de Natura 2000 et de sa mise en œuvre	22	4 623 €	10
Suivi scientifiques et écologiques	58	15 746 €	10
Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB	13	2 756 €	4
TOTAL	187	43 484 €	64